



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un site hydroélectrique en rive gauche du ruisseau de la Borne Martin sur la commune de ELOYES (88) à partir d'un ancien vannage existant : aménagement d'un ouvrage de prise d'eau avec canal d'amenée et ouvrages annexes, installation d'une conduite forcée et d'une centrale hydroélectrique.
Prise en compte de la continuité écologique à la montaison (passe à poissons) et du transit sédimentaire (ouvrage de dégravage). Une grille sera mise en place à l'entrée de la conduite forcée.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

SCHILD

Prénom(s)

Thierry

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29° Installation destinée à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une PMB de 233.5 kW. Prise en compte de la continuité écologique. Maintien d'un débit minimum biologique sur le turbinage.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une prise d'eau au lieu-dit "Grands boucheux", en rive gauche du ruisseau de la Borne Martin, au niveau d'un ancien vannage existant, un bâtiment d'exploitation constituant la centrale au lieu-dit "Clos du moulin" ainsi qu'un canal d'amenée de taille réduite (faible largeur et 225 m de long environ), débouchant sur une retenue permettant de calmer l'eau avant la mise en conduite forcée et de favoriser la biodiversité et la diversification du paysage local en créant un écoulement aérien. Une conduite forcée sera installée entre le canal d'amenée et la centrale avec une chambre de mise en charge. Le seuil existant sera conservé.

La continuité écologique sera assurée par la création d'une passe à poissons au niveau de la prise d'eau. Un plan de grille sera installé à la caisse d'eau pour éviter le passage des espèces piscicoles dans la conduite forcée et un ouvrage de dégrèvement sera mis en place. Une conduite forcée, de diamètre 600 mm et enterrée sur 570 m, reliera le canal d'amenée à la centrale par la rive gauche du ruisseau. Le bâtiment de la centrale (100m²) contiendra une turbine de type Crossflow (débit d'équipement de 350 L/s), un alternateur et un local transformateur permettant d'injecter le courant produit sur le réseau 20 kV. La longueur du futur tronçon court-circuité est estimée à environ 920 mètres. Le module du ruisseau de la Borne Martin est de 105 l/s et débit minimum biologique a été évalué à 15 l/s. Ce dernier transitera en tout temps dans le tronçon court-circuité de l'installation via la passe à poissons. La centrale fonctionnera au "fil de l'eau" (maintien permanent du niveau légal de retenue).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- La production d'énergie électrique renouvelable à faible émission de CO2 dans un contexte d'émancipation des énergies fossiles et d'un besoin grandissant d'énergies renouvelables ;
- Faciliter la continuité écologique existante ;
- La conciliation des usages de l'eau (économie, écologie, loisir) et l'absence d'impact sur la partie piscicole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de la prise d'eau : Ils seront réalisés en période sèche, en deux phases, en déviant l'eau sur une moitié du ruisseau puis sur l'autre. La passe à poissons sera réalisée sur le terrain rive droite du ruisseau, avec des terrassements puis le canal sera réalisé depuis la rive gauche. La zone de travaux sera mise hors d'eau durant la phase travaux par la mise en place de batardeaux (amont et aval de la zone de travaux). En cas de besoin, des pêches de sauvetage seront réalisées.

Travaux de la conduite forcée : les travaux de la conduite forcée consisteront à réaliser une tranchée d'environ 1.6m de profondeur sur un linéaire de 570 m environ, puis à mettre en place le tuyau de diamètre 600 mm et enfin à reconstituer le terrain naturel en remblayant.

Au niveau de la centrale : le plancher du bâtiment de la centrale sera placé hors zone inondable, au-dessus de la cote de crue centennale, sur la parcelle B1633. Il présentera un bardage bois pour une bonne intégration paysagère.

A la prise d'eau des travaux hydromécaniques seront réalisés (mise en place d'un ouvrage de dégravage) ainsi qu'à l'extrémité du canal d'amenée (mise en place de la grille et du dégrilleur, de la vanne de tête de la conduite forcée). Dans la centrale des travaux d'électromécanique seront réalisés (montage turbine avec sa vanne de pied, alternateur, centrale à huile) ainsi que des travaux d'installation électrique et contrôle commande. Les travaux sont prévus sur une période de 1 an, avec peut-être des travaux préliminaires l'année précédente (terrassements, etc).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La gestion de la centrale et les relations avec les tiers (EDF-OA, Enedis, la Commune, la DDT, l'OFB, la fédération de pêche, ...) seront réalisées par le pétitionnaire qui a une grande expérience des aménagements hydroélectriques (réaménagement de 2 sites entièrement) et qui exploite la centrale amont.

La centrale sera totalement automatisée et surveillée aussi bien à distance que sur site via l'installation de caméras, de sondes de niveau, d'alarmes, de consultations quotidiennes des sites internet de surveillance météorologique et hydrologique (bulletin météorologique, vigicrue, etc...) et de visites régulières du gardien pour veiller au bon fonctionnement de la centrale, de la maintenance courante et du nettoyage de la prise d'eau (notamment de l'ouvrage de continuité écologique). Une inspection journalière des installations (prise d'eau et centrale) sera réalisée par le pétitionnaire qui habite à 100 m. Cette inspection s'effectuera à pieds, sans impact écologique, comme actuellement pour la turbine amont.

La centrale fonctionnera "au fil de l'eau" (maintien permanent du niveau légal de retenue par une sonde automatique).

L'aménagement n'aura pas d'impact sur les niveaux du ruisseau en crue et sur le passage des sédiments.

Un système de dégrillage automatique sera mis en place afin de nettoyer la grille. La gestion des dégrillats se fera conformément à la législation en vigueur (rejet des feuilles et récupération des déchets non biodégradables).

Des entreprises interviendront de temps en temps pour la maintenance courante, sur l'électromécanique (changements de roulements, de joints, changement d'appareillages, etc.) et sur le génie civil (réparations des bétons, renforcements des protections en rivière, etc.).

Un débit minimal biologique non turbiné sera prioritaire en tout temps dans le tronçon court-circuité (15 l/s).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale approximative occupée par les aménagements :	500 à 700 m ² environ
Débit d'équipement maximal :	350 l/s
Débit prioritaire sur le turbinage :	15 l/s
Puissance maximale brute de l'installation :	233.5 kW
Hauteur de chute brute :	68.0 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Grands boucheux _____

Localité : ELOYES _____

Code postal : 8 8 5 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 3 7 ' 4 2 " E Lat. : 4 8 ° 0 6 ' 0 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU actuel : N, Nf et Nh

Le PLU est en cours de révision. Après approbation, les parcelles projets seront situées en zones N et Nf.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

(This area is intentionally left blank for project description and authorization details.)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Massif Vosgien".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement 3 ^{ème} échéance vis à vis du classement de la RN57 comme voie bruyante. La RN57 est éloignée de plus de 1.8 km du projet. Aucune mesure particulière n'est à mettre en place pour le projet concernant cette réglementation. A noter que le bâtiment d'exploitation sera insonorisé afin de limiter l'impact sonore de la centrale.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le linéaire du ruisseau de la Borne Martin est classé comme "milieu potentiellement humide". La zone du projet est également référencée comme "zone à dominante humide".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Moselle amont (site du projet non concerné)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé par AP du 18/11/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise d'eau et canal d'amenée localisés en contrebas d'un point de captage, à environ 130 m au Sud du périmètre de protection rapproché du point de captage AEP. Projet situé en dehors des limites du périmètre de protection du captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eloignement de plus de 3.4 km entre le projet et la zone Natura 2000 la plus proche (ZSC Confluence Moselle Moselotte).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné (350 l/s au maximum) sera restitué totalement au ruisseau de la Borne Martin en aval du canal de fuite. Longueur du tronçon court-circuité : environ 920 m. Le module du ruisseau est de 105 l/s. Le débit minimum biologique de 15 l/s (14.3 % du module) sera respecté dans le tronçon court-circuité.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de déblais et de remblais nécessaires à la création du canal d'amenée se compenseront l'un l'autre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais issus du creusement de la tranchée de la conduite forcée seront utilisés en remblais pour reboucher la tranchée.
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sur les milieux naturels sont principalement liés à la phase travaux. Des mesures seront proposées pour réduire au maximum ces impacts : utilisation des chemins existants et mise en place de la conduite forcée sur le tracé d'un ancien canal (250 m) ; Absence de coupes d'arbres (arbres déjà coupés pour cause de Bostryche, reboisement en cours). En période d'exploitation l'impact sera négligeable : mise en place d'un débit minimum biologique et amélioration de la continuité écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement des arbres coupés pour Bostryche par régénération naturelle (hêtre, chêne,...) débuté à l'automne 2022 sur une forêt privée appartenant au pétitionnaire (domaine privé). En 2016 coupes à blanc sur d'autres parcelles appartenant au pétitionnaire qui seront traversées par la conduite forcée (état actuel de fourrés). Utilisation au maximum des chemins existants pour les accès travaux et exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas soumise à PPR technologiques. Présence d'un site potentiellement pollué à 250 m en aval, au Sud-Ouest de la restitution, sur l'autre rive du ruisseau.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 risques naturels recensés sur la commune : - le risque inondation, - le risque séisme (risque modéré), - le risque mouvement de terrain, - le risque retrait gonflement des argiles (risque faible), - le risque radon (risque faible). D'après Géorisques, pas de risque inondation dans la zone du projet, ni de mouvement de terrain ni de retrait/gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins pour les besoins du chantier. Trafic limité au minimum. Des véhicules légers fréquenteront ponctuellement le site pour les besoins des opérations de maintenance courante et d'entretien des équipements. Ce trafic limité n'engendrera aucune incidence notable. Déplacements du pétitionnaire à pieds pour la surveillance quotidienne du site lors de l'exploitation.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique est en cours de réalisation afin d'établir un état initial. La centrale sera isolée de manière à ne pas augmenter la nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration paysagère du bâtiment sera prise en compte dans sa conception (bardage bois).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconstitution à l'identique du terrain naturel après mise en place de la conduite forcée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sachant que le seuil est existant et infranchissable, que la continuité écologique sera améliorée au niveau de la montaison et du transit sédimentaire, qu'un débit minimum biologique prioritaire sera instauré, que le projet n'aura pas d'impact sur la partie piscicole (au regard de la pêche électrique réalisée au niveau de la turbine actuelle, voir annexe), que la transparence vis à vis des crues sera assurée et que les précautions d'usage seront respectées pour la phase travaux, aucune évaluation environnementale ne semble nécessaire.

De plus, des études spécifiques sont en cours d'élaboration (étude Faune-Flore-Habitat sur 4 saisons) et permettront une intégration environnementale maximale du projet.

L'utilisation d'ouvrages existants (seuil et ancien ouvrage de prise d'eau) limite tout impact supplémentaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>